

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Gradignan - Site Carthon Ferrière - Cession d'un terrain communautaire au bénéfice de la Société Autajon Etiquette Atlantique - Décisions .

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par Monsieur Gérard Autajon, représentant la Société Autajon Etiquette Atlantique, dont le siège social est 14 Cours du Général de Gaulle à Gradignan, qui souhaite acquérir un terrain de 6 898 m² environ sis en mitoyenneté de son implantation actuelle pour y réaliser le projet d'extension de son entreprise.

La Société Autajon Etiquette Atlantique, fait partie du Groupe Autajon. Elle emploie aujourd'hui 85 salariés sur le site de Gradignan et réalise des travaux d'imprimerie (étuis, boîtes pliantes, étiquettes, PLV, signalétique, calendriers, etc) dans des secteurs d'activités très variés : édition, pharmacie, alimentaire etc ...

Le projet d'extension du site actuel, nécessite l'acquisition de l'emprise foncière considérée, afin de permettre la réalisation des parkings et l'optimisation des flux de matières premières et de produits finis relatifs aux activités de cette société. Ce projet d'extension s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise à moyen terme, avec un positionnement marqué sur le site de Gradignan par rapport aux autres sites du Groupe Autajon.

Ce projet a reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Gradignan

Le terrain concerné étant grevé d'une servitude assainissement comprise dans une zone non aedificandi de 3 867 m² relative à la marge de recul par rapport à la Rocade, imposée par le PLU, et afin de prendre en considération ces contraintes, cette cession est proposée sur la base des prix suivants :

- 60 €/m² pour sa partie constructible, soit : 3 031 m²
- 10 €/m² pour la zone non-aeficandi, soit : 3 867 m².

Conformément à la loi du 8 février 1995, les Services de France Domaine ont été consultés sur cette vente (Communiqué N°20096192V2201 en dat e du 25 Août 2009).

Afin de concrétiser l'engagement de cette Société, Monsieur Gérard Autajon a signé une convention de cession en date du 28/04/2010.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'urbanisme adopté par délibération N°2006/0535 du 21 juillet 2006,

Vu la convention de cession signée le 28/04/2010,

Considérant l'intérêt de réaliser cette cession d'un terrain communautaire afin de permettre l'extension de la Société Autajon Etiquette Atlantique sise à Gradignan,

DECIDE

- Article 1 :

La cession d'un terrain d'une superficie de 6 898 m², sis rue de Gutenberg à Gradignan, parcelle cadastrée BH 67, est consentie à la Société Autajon Etiquette Atlantique au prix net vendeur de 60 €/m² pour la partie constructible de ce terrain, soit 3 031 m², et au prix net vendeur de 10 €/m² pour la partie non constructible, soit 3 867 m², soit la somme totale de 220 530 € pour la surface totale considérée.

- Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions de servitudes s'y rapportant éventuellement.

- Article 3 :

Le montant de la recette de cette cession sera inscrit au budget des exercices concernés, au fur et à mesure de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUIN 2010**

PUBLIÉ LE : 9 JUIN 2010

M. JEAN-CHARLES BRON